

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	15

Séance du 27 avril 2026

Date de la convocation
20 avril 2026

Date de la séance
27 avril 2026

N°2026_04_10

Création du comité consultatif «
Prévention et gestion des risques
» et nomination de ses membres

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude LÉVÊQUE.

Présents : Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Benoît LEBON, Nicolas TROUSSET, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Noël GODIN, Guillemette FLEURY, Maud WAGNER, Julie PUTTEMANS, Virginie GOULETTE, Audrey POTAUFEUX, Estelle BOUZIDI

Absents ayant donné procuration : Brigitte GODART représentée par Chantal WAGNER, Frédéric LEFEVRE représenté par Audrey POTAUFEUX

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'importance de la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde étant donné que la commune est l'un des maillons essentiels de l'organisation générale de la sécurité civile,

CONSIDÉRANT l'importance d'associer les élus et les acteurs locaux à la prévention et à la gestion des risques susceptibles d'affecter le territoire communal,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif est une instance qui favorise la concertation et l'implication des citoyens et experts dans les projets d'intérêt général,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un comité consultatif associant des membres n'appartenant pas au conseil municipal afin de participer, avec les élus, à la réflexion sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un comité consultatif dénommé « Prévention et gestion des risques », dont la durée est limitée au mandat municipal en cours.

Ce comité consultatif aura pour objectif de participer à la réflexion sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Ce comité consultatif est composé, outre le président délégué par le Maire, de :

- 6 membres du conseil municipal, à savoir :

Madame Brigitte GODART ;

Monsieur Jean-Noël GODIN ;

Madame Virginie GOULETTE ;

Monsieur Benoît LEBON ;

Monsieur Nicolas TROUSSET ;

Madame Chantal WAGNER.

- 2 membres en qualité de personne extérieure ou représentant d'association locale, à savoir :

Madame Dominique BERGER ;

Monsieur Jean-Michel BOSTYN.

Le Maire ,
Claude LÉVÊQUE



La secrétaire de séance,
Chantal WAGNER

